

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT

Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21 Votants : 27

2026 04 049 – Approbation du budget primitif 2026 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLEES

Le Conseil Municipal de Juvigny les Vallées est appelé à approuver le budget primitif 2026 du Budget Principal. Ce budget présente un équilibre financier tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les prévisions pour l'année 2026 intègrent les dépenses et recettes liées à la gestion courante du lotissement, ainsi que les opérations d'investissement nécessaires à son bon fonctionnement.

L'adoption de ce budget permettra d'assurer la continuité des services et des travaux prévus dans le cadre de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'instruction budgétaire M57 applicable aux budgets des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune de Juvigny les Vallées en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

CONSIDÉRANT que les prévisions présentées répondent aux besoins identifiés pour l'année 2026, tant en matière de gestion courante que d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce budget afin d'en assurer l'exécution dans les conditions légales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune de Juvigny les Vallées, qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses : 2 491 318,44 € (dont 1 295 531,45 € de RAR)
 - Recettes : 2 491 318,44 € (dont 328 988,00 € de RAR)
- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 3 659 112,96 €
 - Recettes : 3 659 112,96 €

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à procéder, au sein de chaque section du budget, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre rendu nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à effectuer les virements de crédits nécessaires dans la limite des dispositions légales en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 28/04/2026



1-COMMUNE JUVIGNY-LES-VALLEES - Principal - BP - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026

Présenté par le Maire (1),

A Juvigny-Les-Vallées, le 28/04/2026



Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Juvigny-Les-Vallées, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Juvigny-Les-Vallées, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

[Handwritten signatures of the council members]

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20260513-202604049-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026